

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 31 (1886)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Rassemblement de troupes de la Ire division  
**Autor:** Ceresole, P.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-347044>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Rassemblement de troupes de la I<sup>re</sup> division.**

(août et septembre 1886).

ORDRE DE DIVISION N<sup>o</sup> 1.

Aux commandants de brigade d'infanterie.

Le commandant de la division arrête comme suit la dislocation des bataillons d'infanterie pendant les cours préparatoires qui auront lieu dès le 31 août au 7 septembre :

Etat-major de la 1<sup>re</sup> brigade d'infanterie. Quartier-général : Yverdon, dès le 30 août.

Etat-major du 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie. Quartier-général : Moudon. Bataillon n<sup>o</sup> 1, Thierrens ; bataillon n<sup>o</sup> 2, Moudon, caserne ; bataillon n<sup>o</sup> 3, Moudon, la ville.

Etat-major du 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Quartier-général : Yverdon. Bataillon n<sup>o</sup> 4, Grandson ; bataillon n<sup>o</sup> 5, Pomy-Cuarny ; bataillon n<sup>o</sup> 6 et pionniers d'infanterie, Yverdon, caserne.

Etat-major de la 2<sup>e</sup> brigade d'infanterie. Quartier-général : Lausanne, dès le 30 août.

Etat-major du 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Quartier-général, Cossonay. Bataillon n<sup>o</sup> 7, Penthaz ; bataillon n<sup>o</sup> 8, Cossonay ; bataillon n<sup>o</sup> 9, Penthalaz.

Etat-major du 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Quartier-général : Lausanne. Bataillon n<sup>o</sup> 10, Romanel ; bataillon n<sup>o</sup> 11, Le Mont ; bataillon n<sup>o</sup> 12, Prilly-Renens.

Bataillon de carabiniers n<sup>o</sup> 1, Lausanne, caserne.

Le quartier-général de la division sera à Yverdon dès le 29 août.

MM. les commandants de brigade transmettront un exemplaire du présent ordre à leurs commandants de régiment et de bataillon.

Lausanne, 8 mars 1886

*Le commandant de la 1<sup>re</sup> division, P. CERESOLE.*



## NOUVELLES ET CHRONIQUE

On nous écrit de Paris, 5 avril 1886 :

Monsieur le Rédacteur en chef de la *Revue militaire suisse*,  
Lausanne.

J'ai l'honneur de vous envoyer la lettre ci-jointe en vous priant de l'insérer dans le prochain numéro de votre *Revue militaire*. Elle intéressera, je pense, tout le corps de vos officiers d'artillerie.

Agréez, M. le Rédacteur en chef, l'assurance de ma considération très distinguée.

PH. MORICAND,  
Ingénieur attaché à la Société anonyme des  
Anciens Etablissements Cail, à Paris. —  
Lieutenant d'artillerie. Col. parc Y.